

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32</p>	<p>Séance du 9 juin 2023 à 18h30</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2023_033</p> <p>OBJET : ÉVOLUTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</p>	<p>Date de convocation : 2 juin 2023</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE</p> <p>Était absent M. Didier DELDON</p> <p>Ont donné pouvoir Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR) Ridha GUICHARD (pouvoir à Vincent BONY) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Marlène ESTEVEZ</p>

Rappel et référence(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la délibération 2023-016 du 30 mars 2023,
Vu l'avis du comité social territorial du 22 mai 2023,

Contenu :

Le tableau des emplois de la commune évolue au gré des besoins de la commune, afin d'adapter la configuration des services à la réalisation des politiques communales et à l'organisation mise en place.

En mars 2023, le tableau a fait l'objet d'une mise à jour annuelle permettant de consolider les différentes évolutions de l'année 2022.

Toutefois, il apparaît nécessaire de faire évoluer le tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

- un adjoint d'animation a demandé son changement de filière au regard des nouvelles missions qui sont les siennes : accueil et gestion administrative de la Direction éducation, enfance et jeunesse. Il est proposé transformer son poste budgétaire, d'adjoint d'animation, en adjoint administratif, en adéquation avec ses missions ;
- un adjoint technique a demandé son changement de filière au regard des missions d'animation et d'éducation sportive qui sont les siennes : soit de la filière technique à la filière animation. Il est proposé transformer son poste budgétaire, d'adjoint technique, en adjoint d'animation, en adéquation avec ses missions ;
- suite au départ à la retraite d'un agent d'entretien ménager, il est proposé de faire évoluer la quotité de son poste de 21h à 29h au regard d'une re-définition des missions des différents agents du service (et compte tenu de la situation d'absence prolongée et renouvelée d'agents du service) ;
- dans la perspective de l'ouverture du nouveau conservatoire, en janvier prochain, il est proposé de pérenniser le poste d'agent polyvalent (aménagement des salles en fonction des instruments enseignants, organisation et suivi des partitions, accompagnement des élèves...). Ce poste, très polyvalent, existe depuis plusieurs années. Il passera de 80 à 100 % en prévision de l'ouverture du conservatoire.

Les modifications sont retracées ci-après :

catégorie	Service (et nb de poste si postes multiples)	Emploi budgétaire supprimé		Emploi budgétaire créé	
		Grade	Taux	Grade	taux
C	Direction éducation enfance jeunesse	Adjoint d'animation	100 %	Adjoint administratif	100 %
C	Direction relations citoyennes, vie associative et sports	Adjoint technique	100 %	Adjoint d'animation	100 %
C	Direction du patrimoine – service entretien ménager	Adjoint technique principal de 2ème classe (retraite)	21h	Adjoint technique	29h
C	Direction des affaires culturelles (DAC)			Adjoint technique	28h puis 100 % au 01/11/23


Proposition :

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs de la Ville en cohérence avec les éléments ci-dessus exposés.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**La secrétaire de séance,
Marlène ESTEVEZ**

Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le 
ID : 042-214201865-20230609-DEL_2023_033-DE